

ANCIER

www.ancier.fr

**Lettre de Liaison
Communale n° 13
Janvier 2017**



**Nadine DAGUET,
Maire d'ANCIER,**

**Les Adjoints
et les Conseillers Municipaux,**

**Vous présentent leurs
Meilleurs Vœux**

**Et vous souhaitent une
Excellente Année 2017.**



La Municipalité a le plaisir de vous convier à
venir partager le Verre de l'Amitié au cours d'un
moment d'échange et de convivialité
VENDREDI 20 JANVIER à 18h30 en Mairie
à l'occasion de la présentation des
Vœux à la population et au personnel municipal

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur, Chers concitoyens et amis,

C'est bien sincèrement que je vous souhaite à toutes et à tous « le meilleur » pour que cette nouvelle année soit pleine de bonne humeur, de sourires, d'émotions, de belles idées et de bonnes résolutions, bref : une belle année !

Et c'est bien sincèrement également que je tiens à remercier particulièrement toutes les personnes qui ont œuvré pour donner un air festif à notre village en cette période de fêtes :

- Tous les ancierois et ancieraises qui ont illuminé leur propriété ;*
- Le Club des Aînés, Mmes Bonnaventure Marie-Claire, Beuret Frédérique, Spaletta Bénédicte et Pinelle Alexandra pour la décoration des sapins de Noël placés respectivement à l'entrée de la rue des Varennes, rue du Château, à l'arrêt de bus des Saussots et dans la rue des Veffond*
- Les bénévoles du Comité des Fêtes qui, comme ils le font depuis 21 ans, ont réalisé avec encore beaucoup de talents la traditionnelle crèche géante qui fait la renommée de notre village...*

Merci à chacun et que 2017 soit riche encore d'heureuses initiatives pour le plaisir de tous !

Espérant vous rencontrer le 20 janvier et avec mes amitiés,

Nadine Daguet.

Recensement de la population en 2017

Madame, Monsieur,

Vous allez être recensé(e) cette année : Mme Stéphanie Boubouleix, en fonction dans notre commune depuis le 1^{er} septembre 2016, a été nommée agent recenseur. Elle se présentera prochainement chez vous et vous demandera de répondre à l'enquête sous quelques jours.

Vous pourrez vous faire recenser en utilisant un questionnaire papier qu'elle vous remettra et viendra récupérer 48 à 72h plus tard OU par internet : www.le-recensement-et-moi.fr grâce aux codes personnels qu'elle vous fournira, la démarche en ligne étant plus pratique pour qui maîtrise l'informatique.

Le recensement doit se dérouler du 19 janvier au 18 février 2017. Il permet de définir la population officielle de chaque commune. Ce chiffre détermine la participation de l'Etat au budget de la commune : plus une commune est peuplée, plus la participation de l'Etat est importante...

En outre, la connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire français permet d'ajuster l'action publique aux besoins, de décider des équipements collectifs nécessaires... **Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.**

Si vous devez être absent entre le 19/01 et le 18/02/2017, merci de contacter le secrétariat de mairie.

Mme Stéphanie Boubouleix, votre agent recenseur, est munie d'une carte officielle qu'elle vous présentera. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.

Elle est tenue au secret professionnel : vos réponses resteront confidentielles et seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre Maire, Nadine Daguet.



Elections en 2017

Présidentielles : Le premier tour de l'élection du Président de la République se déroulera le dimanche 23 avril 2017 et le second tour le dimanche 7 mai 2017.

Législatives : Les élections législatives sont prévues les dimanches 11 et 18 juin 2017 : elles permettront de désigner les 577 députés siégeant à l'Assemblée nationale.

Refonte de la liste électorale : Traditionnellement, avant chaque élection présidentielle, les listes électorales font l'objet d'une refonte. La «refonte» est une opération matérielle visant à mettre à jour les listes en reclassant les électeurs par ordre alphabétique et en leur attribuant un nouveau numéro. En conséquence, chaque électeur et électrice recevra une nouvelle carte début mars 2017. Afin que la liste reflète le plus exactement possible la réalité des électeurs effectifs de la commune, la commission administrative de révision de la Mairie a procédé aux radiations nécessaires.

Recensement des Jeunes de 16 ans



Tous les jeunes, garçons et filles, nés en 2001, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire. Il leur sera remis une attestation de recensement qu'il faudra conserver précieusement (indispensable pour l'inscription à tous les examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique : CAP, BEP, BAC, permis de conduire...). Pièces à fournir : une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française), un livret de famille, un justificatif de domicile.

PERSONNEL COMMUNAL

Mlle Estelle COLNAT assure des missions d'assistance au secrétariat de mairie depuis le 6 décembre 2016 dans le cadre d'un contrat pris en charge à 100% durant 3 mois. En suite de quoi, elle pourra poursuivre cette mission par un contrat aidé par l'Etat à hauteur de 75% pour pourvoir au remplacement de Mme Brigitte Watrée qui a rejoint une autre collectivité en CDI depuis le 31/10/2016.

Domiciliée à Ancier, Estelle Colnat est parfaitement imprégnée de la vie de notre commune : Nous lui souhaitons pleine réussite au service de notre collectivité.

Club des Aînés :

**Assemblée Générale
Samedi 21 Janvier**

à 14h - salle des Fêtes

Pour tout renseignement ou adhésion au Club, s'adresser au Président Tél. 03.84.65.24.84

ETAT CIVIL EN 2016



Carnet Rose

Corentin Manin le 04 février

Ilyana André le 29 octobre

Tim Grappin le 04 Novembre

Hélio Thiébaud-Sevoz le 04 décembre

Bienvenue aux bébés et

Félicitations aux Heureux Parents



Carnet Blanc

Nicolas

Bonnaventure

et Elodie Renard

le 30 juillet

Meilleurs Vœux

de Bonheur



Nos Deuils

Jean Gorris le 17 février

Madeleine Maire le 21 février

Paul Boucheseiche le 12 mars

Jocelyne Grisot le 29 avril

Michel Gillot le 05 juin

Sincères Condoléances aux Familles

Mairie d'Ancier :

13, rue Simon Gauthiot - 70100 Ancier - Tél 03.84.64.84.66 - Email : mairieancier@wanadoo.fr

Nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

Les lundis et mercredis de 8h30 à 12h30 & les mardis et vendredis de 13h30 à 16h30.

Permanence du Maire ou d'un Adjoint le mardi de 16h30 à 17h30

Nombre de Membres en exercice : 9 - Sous la présidence de Nadine Daguët - Maire

Affouage 2016-2017 : prix du stère Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, a fixé à 6.10^c le prix du stère pour l'affouage effectué sur les parcelles n°15 et 27 et à 2.50^c le prix du stère pour l'affouage effectué sur la parcelle n°22

Actualisation du tableau des effectifs suite à la mise en œuvre du PPCR au 1er janvier 2017 Après avoir visé les lois et décrets correspondants, le conseil municipal à l'unanimité, considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1er janvier 2017 afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations, a adopté le tableau des effectifs actualisé et autorisé le Maire à signer tout document y afférant.

Adhésion à l'Agence Départementale Ingénierie 70 : Adhésion au pôle d'assistance informatique Mme le Maire a rappelé que la collectivité était adhérente au service d'assistance informatique « Magnus » mis en place par le Conseil Départemental qui en assurait la maintenance. Avec la Loi NOTRe et la perte de la clause de compétence générale, le Département ne pouvant plus assumer cette assistance, elle a proposé qu'elle soit assurée par l'Agence Départementale Ingénierie70 à compter du 1er janvier 2017. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé de confier à l'Agence Départementale Ingénierie70 la compétence d'assistance informatique, a adopté les statuts de l'Agence Départementale Ingénierie70 tels que modifiés le 15 novembre 2016 et a autorisé le Maire à signer la convention définissant les modalités de travail en commun entre la collectivité et le pôle d'assistance informatique d'Ingénierie70 ainsi que tout document se rapportant à cette mission.

Acceptation de recette : repas du 11 novembre 2016

Mme le Maire a rappelé que le repas du 11 novembre 2016 organisé par la commune a rassemblé 62 adultes et 8 enfants. Ce repas étant offert gracieusement selon certaines conditions, dix repas «adulte» à 31€ et quatre repas «enfant» à 7.50€ ont été encaissés, soit un total de 402€. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, a accepté la recette de 402€ correspondante et l'a imputée à l'article 7088 du Budget Primitif 2016

Renouvellement de la convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service de missions temporaires du Centre de Gestion départemental de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône

Après avoir visé les lois et décrets correspondants, et considéré que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les mettre à la disposition des collectivités affiliées à titre onéreux afin de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu, le conseil municipal, à l'unanimité, a considéré la nécessité d'assurer la continuité du service et qu'il convenait de renouveler la précédente convention qui arrivera à échéance le 31/12/2016. Il a approuvé la convention cadre telle que présentée par Mme le Maire et autorisé cette dernière à signer cette convention ainsi que les documents y afférents ; il a autorisé Mme le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 70, en fonction des nécessités de services et dit que les dépenses nécessaires, liées à ces

mises à dispositions de personnel par le CDG 70, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

Décision modificative n° 4 : virement de crédits

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a procédé au virement de crédits, à hauteur de 850^c du chapitre 011 / Charges à caractère général au chapitre 012 / Charges de personnel.

Questions diverses

➤ **DISTRIBUTION DES AFFOUAGES :**

Mrs Gérard Barghioni et Dominique Bonnaventure ont fait part de leur désaccord quant à la décision de reporter en janvier 2017 l'attribution par tirage au sort, estimant que le tirage prévu en décembre aurait du être maintenu pour répartir les lots des parcelles N°15 et N°17 et que les lots de la parcelle N°22 auraient pu être distribués après que les exploitants forestiers aient abattu les grumes. Mr Michael Daguët, Adjoint en charge du foncier communal, ayant fait remarquer que ce second tirage au sort n'aurait pas permis de répartir équitablement les différents lots comme il se doit, Mr Barghioni a suggéré qu'ils auraient pu être attribués arbitrairement en fonctions des volumes déjà reçus de façon à les compléter individuellement. Mme le Maire s'est opposée à ce principe contraire à toute notion d'impartialité et propice aux polémiques affirmant qu'aucun lot d'affouage ne sera délivré par ses soins autrement que par tirage au sort ou adjudication. Mr Michael Daguët a ajouté que la responsabilité du maire étant engagée quant aux risques encourus par les affouagistes en période de chasse, il est préférable de ne permettre l'exploitation des affouages qu'après la fermeture de la chasse par tir à balle.

➤ **POSE D'UNE BARRIERE AU BOIS D'ANCIER :**

Mr Michael Daguët, Adjoint en charge du foncier communal, a rappelé qu'il avait été envisagé de poser une barrière à l'entrée du bois pour limiter l'accès en forêt aux seuls véhicules dûment autorisés. Considérant que ce dispositif nécessiterait la création d'un parking à l'intention des promeneurs et une gestion compliquée des clés pour permettre l'accès aux services de l'ONF, aux chasseurs, aux affouagistes et aux véhicules de secours (notamment au regard de la responsabilité du Maire pour l'organisation des secours et assistances aux victimes) il a été proposé de différer cette mesure et que les employés municipaux renforcent les contrôles relatifs aux dépôts sauvages et multiplient les opérations de nettoyage si besoin. Des panneaux « Dépôt d'ordures interdit sous peine d'amende » seront mis en place en divers endroits et les utilisateurs réguliers seront sensibilisés pour renforcer la vigilance et maintenir la forêt en état de propreté. Des mesures similaires seront appliquées à l'entrée du terrain de manœuvre.

➤ **VITESSE EXCESSIVE RUE SIMON GAUTHIOT :**

Mr Michael Daguët, Adjoint aux travaux, a fait part de doléances relatives à la vitesse excessive trop souvent constatée dans la rue Simon Gauthiot. Une réflexion est lancée sur les mesures qui pourraient être proposées pour ralentir la vitesse tout en garantissant le confort des riverains (bruit lié aux ralentisseurs notamment au passage des convois agricoles, fréquents au centre du village).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.



COLLECTE DES SAPINS DE NOEL

Après inscription au secrétariat de mairie (03.84.64.84.66) les personnes désirant se débarrasser de leur sapin de Noël pourront le déposer **le vendredi 13 janvier avant 9h** sur le trottoir devant chez eux : il sera récupéré par les employés communaux pour être broyé et recyclé

Avec le SICTOM du secteur de Gray

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET TRI SELECTIF - Commune d'Ancier:

L'organisation des collectes relève du SICTOM qui de ce fait gère également la communication des informations qui en découlent : le calendrier des passages est **transmis dans les mairies pour affichage**. Depuis avril 2014, la municipalité d'Ancier insère ce calendrier dans sa Lettre de Liaison Municipale, espérant apporter un plus à ses habitants. Il est rappelé qu'il ne s'agit nullement d'une obligation et que chacun est à même de recueillir l'information en Mairie.

A compter du 1^{er} janvier 2017, la collecte des **ORDURES MÉNAGÈRES** a lieu le **LUNDI DES SEMAINES PAIRES**, celle du **TRI SÉLECTIF** a lieu le **LUNDI DES SEMAINES IMPAIRES** - Lorsque le lundi est un JOUR FÉRIÉ, la collecte est décalée au MERCREDI SUIVANT - Du 10 juillet au 21 août, les O.M. sont collectées toutes les semaines (période estivale)

Les bacs doivent être sortis la veille du jour de collecte. Le calendrier du SICTOM est en ligne sur le site www.ancier.fr

JANVIER 2017			
LUNDI	2	TRI	
LUNDI	9		O.M.
LUNDI	16	TRI	
LUNDI	23		O.M.
LUNDI	30	TRI	

MAI 2017			
MERCREDI	3		O.M.
MERCREDI	10	TRI	
LUNDI	15		O.M.
LUNDI	22	TRI	
LUNDI	29		O.M.

SEPTEMBRE 2017			
LUNDI	4		O.M.
LUNDI	11	TRI	
LUNDI	18		O.M.
LUNDI	25	TRI	

FEVRIER 2017			
LUNDI	6		O.M.
LUNDI	13	TRI	
LUNDI	20		O.M.
LUNDI	27	TRI	

JUIN 2017			
MERCREDI	7	TRI	
LUNDI	12		O.M.
LUNDI	19	TRI	
LUNDI	26		O.M.

OCTOBRE 2017			
LUNDI	2		O.M.
LUNDI	9	TRI	
LUNDI	16		O.M.
LUNDI	23	TRI	
LUNDI	30		O.M.

MARS 2017			
LUNDI	6		O.M.
LUNDI	13	TRI	
LUNDI	20		O.M.
LUNDI	27	TRI	

JUILLET 2017			
LUNDI	3	TRI	
LUNDI	10		O.M.
LUNDI	17	TRI	O.M.
LUNDI	24		O.M.
LUNDI	31	TRI	O.M.

NOVEMBRE 2017			
LUNDI	6	TRI	
LUNDI	13		O.M.
LUNDI	20	TRI	
LUNDI	27		O.M.

AVRIL 2017			
LUNDI	3		O.M.
LUNDI	10	TRI	
MERCREDI	19		O.M.
LUNDI	24	TRI	

AOÛT 2017			
LUNDI	7		O.M.
LUNDI	14	TRI	O.M.
LUNDI	21		O.M.
LUNDI	28	TRI	

DECEMBRE 2017			
LUNDI	4	TRI	
LUNDI	11		O.M.
LUNDI	18	TRI	
MERCREDI	27		O.M.

Avec le PAYS GRAYLOIS – Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

DISTRIBUTION D'AMPOULES LED et ateliers éco-gestes :

Le Pays Graylois et le CCAS de Gray, en partenariat avec Electricité de France et le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, organisent une distribution d'ampoules LED consommant très peu d'énergie et permettant de réduire les consommations d'électricité,

le **mardi 17 janvier 2017 de 14h30 à 17h00 à la Salle des Congrès, rue Moïse Lévy à Gray**. Les ampoules usagées peuvent y être apportées. L'espace Info Énergie de Haute-Saône sera également présent et animera des ateliers éco-gestes auxquels chacun pourra participer.